

COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 26 AOÛT 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six du mois d'août à dix-neuf heures se sont réunis à la mairie de Dohem, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M DAMBRUNE David, Maire de Dohem, dûment convoqués le 18 août 2026

Etaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothée ANNEBICQUE, Auxence GARACHE, Justine HILMOINE, Philippe CARLIER, Fabienne DILLY, Jacky FACON (parti à 21h), Emilie HUGOT, Frédéric LELEU, Joseph CARLIER

Était excusé(e) : Doriane Lorthios procuration donnée à David Dambrune, Noémie Delattre procuration donnée à Dorothée Annebicque, Anthony Gomel procuration donnée à Dorothée Annebicque, Leslie Fouache excusée

Secrétaire de séance : Luc AZELART

Assistait également : Angélique BROUSSART

En exercice : 15 Présents : 11 procurations : 3

POUR 14 ABSTENTION 0 CONTRE 0

Délibération n° 39/2026 : Délibération Admission en non-valeur d'une valeur inférieure à 100€

Vu l'article 11 du décret n°2022-1008 du 15 juillet 2022 modifiant les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatives aux provisions et dépréciations rendant le Maire compétant pour évaluer, constituer, ajuster, reprendre et étaler les provisions et dépréciations, dans la limite des crédits budgétaires disponibles.

Considérant que le SGC expose qu'il est maintenant possible de prendre une délibération autorisant l'ordonnateur à admettre en non-valeur, sur simple décision, les listes dont les créances irrécouvrables unitaires sont inférieures à 100 €.

Le conseil autorise M le Maire à signer tous les documents relatifs à ces opérations pour les budgets de la commune, salle des fêtes, assainissement et CCAS.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits

Copie transmise à Madame la Sous-préfète pour avis.

Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 28/08/2026
et publication le 28/08/2026

Dohem, le 28/08/2026

Le Maire,

Le Maire, D.DAMBRUNE

David DAMBRUNE



Le secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 28/08/2026

Reçu en préfecture le 28/08/2026

Publié le

ID : 062-216202713-20260826-DEL2026_39-DE

SLOW